



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lapins : Midi-Pyrenees

Question écrite n° 2117

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des éleveurs de lapins, en particulier dans la région Midi-Pyrénées, et, plus spécialement, dans le département de l'Aveyron. Il lui rappelle que la cuniculture permet le maintien d'un tissu rural non seulement dans les régions à forte vocation agricole mais aussi, et surtout, dans les zones difficiles où seules des productions hors sol permettent de valoriser des surfaces non cultivables mécaniquement. Or, le cours du « lapin trié » - qui représente le plus gros des ventes - ne cesse de baisser, chutant de plus de 20 p 100, en francs constants, entre 1983 et 1987, tendance qui s'est poursuivie et même amplifiée au premier semestre 1988. Une remontée des cours s'avère indispensable pour sauvegarder cette filière dans laquelle une relance avait été encouragée en 1986, ce qui entraîne des investissements dont les annuités de remboursement des emprunts viennent s'ajouter, pour beaucoup d'éleveurs, au passif de leur budget. Les cuniculteurs demandent, en particulier : 1° une campagne de promotion visant la relance de la consommation ; 2° une diminution des importations en provenance des pays de l'Est européen et de la Chine ; 3° des mesures de régulation du marché. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - La production estivale de lapins de chair, traditionnellement plus élevée en cette période, a révélé cette année le déséquilibre structurel croissant de l'offre et de la demande dans cette filière. Ainsi les augmentations des abattages contrôlés de 3 p 100 en 1987 par rapport à 1986, puis de 4,9 p 100 au cours des cinq premiers mois de 1988 par rapport à 1987, sont à rapprocher de l'évolution de la consommation qui a diminué, durant ces mêmes périodes, respectivement de 3 p 100 et de 0,2 p 100. Les importations ne représentent pas plus de 12 p 100 en volume de la production estimée et leur augmentation sensible de 530 tonnes durant le premier semestre de 1988 (+ 10 p 100) est à attribuer à l'augmentation des arrivages de produits congelés chinois (+ 1 200 tonnes, soit + 58 p 100 par rapport à la même période de 1987) principalement à usage des collectivités, donc peu concurrentiels des lapins français. Par ailleurs, on peut constater une diminution des importations de carcasses fraîches de lapins, originaires des pays de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie, Bulgarie) qui représentaient 2 394 tonnes à la fin du premier semestre 1987 et seulement 1 484 tonnes pour la même période en 1988 (soit - 910 tonnes et - 38 p 100 par rapport à la même période de 1987). La conséquence du déséquilibre entre l'évolution des abattages contrôlés et celle de la consommation des ménages a été une chute des prix de gros et une rupture des engagements contractuels entre les agents économiques. Les négociations engagées sous l'égide du ministère de l'agriculture ont permis de rétablir le dialogue entre les familles professionnelles et d'envisager la mise en place progressive d'actions structurelles bénéficiant à l'ensemble des opérateurs de la filière. Notamment les pouvoirs publics ont décidé, en accord avec les familles professionnelles de ne plus publier la cotation du lapin en carcasse de Rungis, dont la référence était contestée par les opérateurs qui s'en servaient pour fixer le niveau des transactions. La mise en place d'une cotation plus représentative est à l'étude dans mes services avec la participation des professionnels. L'organisation communautaire de marché pour ce secteur prévoit une libre régulation par les mécanismes du

marche, sans autre intervention publique. La filiere doit donc utiliser au mieux les lois economiques regissant les rapports de l'offre et de la demande. Ainsi il est de la responsabilite des agents economiques d'eviter qu'une situation semblable a celle de ces derniers mois ne se reproduise.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2117

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2423